

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

6 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice..... 14  
Nombre de conseillers présents .....14  
Absents excusés..... /

Présents : FRUCHET Louis-Marie, BEAUFRETON Nicole, MAUDET Claude, HERAULT Marielle, WERTH Laurent, PINEAU Isabelle, MAUDET Nicolas, CAILLAUD Luc, HURTEAU Laurent, RAMPILLON Sonia, BABARIT Cyrille, LOIZEAU Elodie, BRUNELLIERE Béatrice, THUBINEAU David

Absents excusés : /

Secrétaire : RAMPILLON Sonia

## I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26/04/2019

Le compte rendu du 26 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

## II ETUDE ET VOTE DES SUBVENTIONS

Conseil Municipal fixe le montant des subventions comme suit :

Associations	Subventions accordées
Les Petits Lutins Accueil de Loisirs Treize-Vents	15 993.00 €
Familles Rurales Restaurant scolaire Treize-Vents	10 000.00 €
Vent d'Eveil - St Malo du Bois	374.00 €
Dojo St Laurent Sur Sèvre	136.00 €
Pélicans Gym - Les Epresses	170.00 €
Ecole de musique Castel - Les Epresses	102.00 €
Montfortaise danse	85.00 €
Entente Sèvre	68.00 €
Tennis St Laurent S/Sèvre	102.00 €
Compagnie écoute s'il pleut Saint Laurent S/Sèvre	102.00 €
La Cicadelle - Aizenay	350.00 €
Familles Rurales - St Laurent Restaurant Petits Loupiots	427.50 €
Familles Rurales St Laurent TAP Ecole Jean de la Fontaine	247.73 €
Familles Rurales St Laurent Section Jeunesse	2 500.00 €
Périscolaire St Laurent sur Sèvre	49.00 €
La Malaurentaise Ecole de Musique	34.00 €
Hand Mortange Sur Sèvre	68.00 €
FC St Laurent Malvent	429.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 237.23€</b>

## Participation aux dépenses de fonctionnement Ecole Privée Treize-Vents

Le Conseil Municipal fixe pour l'année scolaire 2018/2019 le forfait par élève à 571 € soit 86 221 € pour 151 élèves de TREIZE-VENTS sur 173 élèves inscrits à l'école.

## III VOTE SUR LA REPARTITION DES SIEGES COMMUNAUTAIRES POUR LE PROCHAIN MANDAT

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, la représentativité suivante au sein du Conseil Communautaire du Pays de Mortagne pour le prochain mandat :

Communes	Population 2020	Nombre de sièges
Mortagne-sur-Sèvre	5 976	7
Chanverrie	5 545	7
Saint-Laurent-sur-Sèvre	3 612	4
La Gaubretière	3 034	4
Les Landes-Genusson	2 344	3
Saint-Malô-du-Bois	1 605	2
Tiffauges	1 597	2
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 341	2
Treize-Vents	1 264	2
Saint-Martin-des-Tilleuls	1 062	2
Mallièvre	256	1
	27 636	36

## IV CONVENTION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE ANNEXE

La commune souhaite mener un projet de rénovation de la salle annexe à la salle de sports. Pour définir les besoins et être assistée pour réaliser cette opération, la commune a sollicité l'intervention de la SEMMO (Société d'Economie Mixte Mortagnaise) dans le cadre d'un contrat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO).

La Rémunération de la SEMMO est fixée forfaitairement à 9 500,00 € H.T et sera versée conformément à l'échéancier suivant :

- 4 000,00 € HT à la signature du marché de travaux avec les entreprises retenues
- 5 500,00 € HT à la réception des travaux

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord pour étudier un projet de rénovation de la salle annexe à la salle de sports,
- Décide de confier une mission AMO à la SEMMO (Société d'Economie Mixte Mortagnaise)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SEMMO qui fixe les modalités financières et d'exécution de ladite mission et toute autre document afférent à cette opération.

## **V PRESTATION PROPOSEE PAR LE SYNDICAT E.COLLECTIVITES VENDEE POUR LA MISE EN CONFORMITE DU RGPD ( REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES)**

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données.

La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé". La collectivité a la possibilité de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée en tant que personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé.

Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par :

- la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation,
- des recommandations pour être en conformité avec le règlement,
- un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée et de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée comme personne morale en tant que DPO de la collectivité,

## **VI FONDS DE CONCOURS TERRAIN MULTISPORTS**

Lors de sa réunion en séance publique en date du mercredi 03 avril 2019, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 21 544,50 euro à la Commune de Treize-Vents pour assurer le financement de l'opération de réalisation d'un équipement communal comprenant l'aménagement d'un terrain multisports dans le cadre du dispositif de fonds de concours n°17-141 en date du 12 juillet 2017, dans la limite de 50% de l'autofinancement prévisionnel de l'opération estimé à 43 089,00 euros.

Le conseil municipal décide d'accepter ce fonds de concours d'un montant de 21 544,50 euros.

## VII TIRAGE AU SORT LISTE PREPARATOIRE JURY D'ASSISE 2020

Messieurs Etienne PASQUIER et Emmanuel VINCENDEAU ont été tirés au sort pour être inscrits sur la liste préparatoire des jurés d'Assises pour 2020, ce tirage ne constitue que le premier stade de la procédure de désignation des jurés.

## VIII QUESTIONS DIVERSES

→ Nom de la salle intergénérationnelle : « salle du Prieuré »

→ Lotissement le Bardeau – Décision

Le solde de l'emprunt qui s'élève à 107 000 euros aurait dû être remboursé au 15/08//2019. Considérant que la vente des terrains a été moins rapide que prévue, une nouvelle convention sera établie pour proroger de 3 ans ce prêt octroyé par la Caisse d'Epargne. Les caractéristiques sont les suivantes :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| - taux fixe                | 1,01 %  |
| - périodicité              | trimestrielle   |
| - remboursement du capital | in fine   |
| - remboursement anticipé   | partiel ou total à tout moment sans frais ni pénalité |
| - frais dossier            | 450 euros   |